

CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS

Epreuve théorique

Lundi 21 juin 2021

L'épreuve théorique, écrite et anonyme, comporte 10 questions se rapportant au programme de formation annexé à l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale

DUREE DE L'EPREUVE : 1 H

NOTATION / 20

Sont admis en stage, les candidats ayant obtenu à cette épreuve une note égale ou supérieure à 12,00/20.

Consignes à respecter pour la réalisation de l'épreuve

- Remplir la partie supérieure de la copie : vos NOM – Prénoms et votre numéro de candidat (cf convocation)
- **Les brouillons ne seront pas relevés : seule la copie sera corrigée par le jury**
- Aucun signe distinctif ne devra figurer sur la copie (signature, nom etc.) sous peine d'irrecevabilité
- Chaque candidat est tenu de remettre une copie, même blanche, et de signer la feuille d'émargement
- Seules les encres bleue et noire sont autorisées
- L'usage du blanc correcteur et/ou de l'effaceur est autorisé

Extrait de la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics :

« Article 1 : Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Article 2 : Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

Article 3 : Les mêmes peines seront prononcées contre les complices du délit. [...]»

**Ce sujet comporte 3 pages en incluant cette page de garde,
assurez-vous qu'il est complet avant de commencer.**

LA PHASE PRE-ANALYTIQUE

Question n°1

En quoi consiste la phase pré-analytique ?

Question n°2

Citez l'anticoagulant utilisé pour chacun des tests suivants :

- Un ionogramme
- NFS
- Des tests de coagulation

LE PRELEVEMENT CAPILLAIRE

Question n°3

Donner 4 indications au prélèvement capillaire chez l'adulte.

Question n°4

Donnez 2 contre-indications au prélèvement capillaire.

LA PHASE ANALYTIQUE

Question n°5

Donnez 6 motifs de refus au laboratoire

LE GARROT

Question n°6

- a) Quel est le temps maximal de pose d'un garrot ?
- b) Citez 3 dosages pour lesquels il ne faut pas poser de garrot

Question n°7

Si le garrot est laissé trop longtemps, quelle sera l'incidence sur les examens suivants ?

- La kaliémie
- La calcémie

- La natrémie
- La bilirubinémie

LES INCIDENTS

Question n°8

Alors que vous êtes en train de prélever le 2^{ème} tube sur un bilan de 4 tubes, le patient fait un malaise vagal.

Décrivez vos actions.

Question n°9

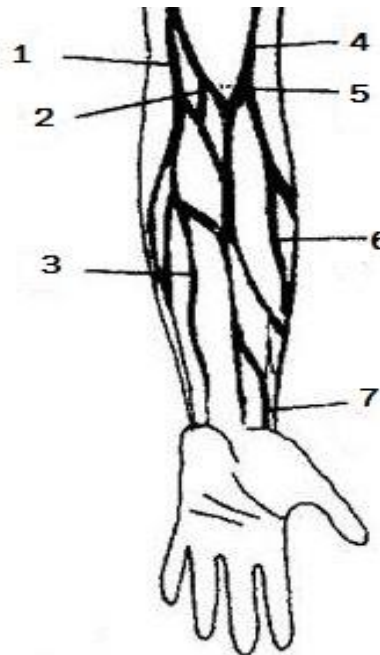
En prenant en charge ce malaise, vous n'avez pas évacué correctement votre aiguille et vous vous piquez le doigt avec en rangeant votre plan de travail après le départ du patient

Donnez la signification du sigle AES et détaillez la conduite à tenir dans le cas présent.

ANATOMIE

Question n°10

Légendez le schéma ci-dessous



8 : titre